



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR
Assistant de gestion de PME-PMI
À RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN

ORGANISATION ET GESTION DE LA PME

SESSION 2019

Coefficient : 7
Durée : 4 heures

MATÉRIEL(S) AUTORISÉ(S) :

L'usage de tout modèle de calculatrice, avec ou sans mode examen, est autorisé.

Aucun document autorisé.

Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Le sujet comporte 18 pages numérotées de **1 à 18**.

AVERTISSEMENT : Dans le souci du respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, les extraits d'articles de presse, spécialisés ou non, sont reproduits en leur état originel. Ils sont donc susceptibles de comporter des mots ou expressions de style oral ou professionnel.

Cette étude part de données réelles qui ont été aménagées pour assurer la cohérence du contexte avec les travaux.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 1 sur 18



COMPOSITION DU CAS

Présentation du cas

- Dossier 1 : **Optimisation des flux de trésorerie** (40 points)
- Dossier 2 : **Aide à la décision et gestion administrative du personnel** (50 points)
- Dossier 3 : **Organisation de la communication institutionnelle** (50 points)

Présentation des annexes rattachées à chaque dossier

Annexes

- **Dossier 1 : Optimisation des flux de trésorerie**

Annexe 1	Entretien avec Steeve GERMANICUS	Pages 9 et 10
Annexe 2	Tableau d'amortissement de l'emprunt	Page 10
Annexe 3	Devis machine FS2000	Page 11
Annexe 4	Estimation du solde des comptes au 30 septembre 2019	Page 11
Annexe 5	Travail préparatoire d'élaboration des budgets effectué par le comptable	Page 12

- **Dossier 2 : Aide à la décision et gestion administrative du personnel**

Annexe 6	Fiche du salarié Patrick JEAN-LOUIS extraite du fichier du personnel	Page 13
Annexe 7	Éléments complémentaires pour le départ de Patrick JEAN-LOUIS	Page 13
Annexe 8	Solde de tout compte de Patrick JEAN-LOUIS	Page 14
Annexe 9	Entretien avec Steeve GERMANICUS au sujet des recrutements	Page 14
Annexe 10	Comparatif CDI / CDD	Page 15
Annexe 11	Intérim ou CDD : quelle formule choisir ?	Page 16

- **Dossier 3 : Organisation de la communication institutionnelle**

Annexe 12	Échanges de courriels entre Steeve GERMANICUS, Sandrine CARLOS et Dominique BEUZE	Pages 17 et 18
-----------	--	----------------



8 route de Balata
 Pont de Chaînes
 97200 FORT-DE-FRANCE
 Tél. : 0596 64 37 57
 Mél : contact@smyCITO.fr
 SIRET : 429 809 833 000 16

PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

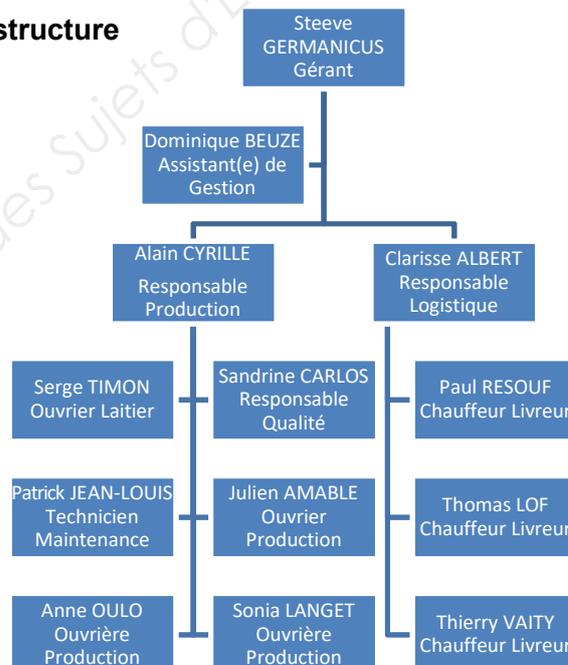
La « Société Martiniquaise Yaourt CITO » a été créée en 1973, par Germain GERMANICUS. L'entreprise était une entreprise individuelle (nommée « Maison CITO ») avec une production purement artisanale. En 1978, elle change de nom commercial et devient « Yaourt CITO ».

L'entreprise s'implante sur le marché des yaourts grâce à son excellente réputation. Pour la renforcer, Germain GERMANICUS a choisi de faire évoluer son packaging en apposant le logo de l'entreprise sur les pots de yaourt.

En 1982, pour répondre à la demande croissante du marché local, la production devient semi-artisanale par l'investissement dans de nouvelles machines.

En novembre 2016, Germain GERMANICUS a transmis l'entreprise à son fils Steeve qui en prend la direction. La structure juridique de l'entreprise évolue pour prendre la forme d'une société à responsabilité limitée (SARL). L'entreprise reste familiale et emploie à ce jour 13 salariés.

Organigramme de structure



BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 3 sur 18

Steeve GERMANICUS se charge de la partie commerciale. La comptabilité et la paye sont externalisées dans le cabinet spécialisé « Gescom » dont l'interlocuteur est Jacques SOURCEL.

La société « Yaourt CITO » a pour zone de chalandise le centre de la Martinique avec plusieurs types de clients : les distributeurs (hypermarchés, supermarchés, supérettes), les maisons de retraite, les écoles. Les particuliers viennent s'approvisionner le mercredi et le samedi matin directement au magasin d'usine.



L'entreprise fabrique uniquement des yaourts commercialisés à l'unité en pot de 125 grammes. Le produit est décliné en dix-huit parfums (Abricot, Amande, Ananas, Cacahuète, Caramel, Cerise, Chocolat, Citron, Coco, Fraise, Framboise, Goyave, Litchi, Noisette, Pêche, Poire, Pruneau et Vanille) et un dit « nature ». La déclinaison la plus vendue est le parfum vanille.



En termes de qualité, un plan de maîtrise sanitaire et une démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point¹) ont été mis en place de façon à garantir la qualité des produits. La responsable qualité assure la stricte application du plan.

La PME sollicite quelques fournisseurs basés en métropole, à Sainte Lucie et en Martinique. Les fournisseurs sont différents selon les produits. Par exemple, les pots sont fournis par l'entreprise Hellion, basée en France métropolitaine. Tous les fruits et arômes sont fournis par des producteurs locaux. Une relation de confiance s'est établie grâce à des échanges commerciaux existants depuis plusieurs années.

¹ Analyse des dangers et points critiques en vue de leur maîtrise

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 4 sur 18

« Yaourt CITO » évolue sur un marché oligopolistique. En effet, le leader du marché, la Société Nouvelle Yaourt Litée (SNYL) détient environ 65 % de parts de marché. La concurrence propose de nouveaux produits « à la mode » tels que les yaourts à boire et les yaourts avec morceaux de fruits. En dépit de cela, le positionnement authentique et local des yaourts CITO s'est maintenu.

Depuis quelques années, l'entreprise n'arrive plus à répondre à la demande compte tenu de sa production semi-artisanale. Dans les surfaces de vente, les linéaires dédiés aux yaourts CITO sont pris d'assaut par les consommateurs à chaque mise en rayon. Faute de réapprovisionnement rapide, les rayons restent vides durant quelques jours. Il peut arriver que les yaourts CITO soient remplacés par des produits concurrents.

Parallèlement, le marché des yaourts est fortement influencé par une volonté de revenir à l'authenticité du goût. C'est ainsi que le yaourt à la vanille, arôme emblématique de l'île est devenu la première vente de l'entreprise. La production ne suffit plus à répondre à la demande.

Steeve GERMANICUS doit effectuer des choix pour accompagner la croissance de l'entreprise.

Il doit moderniser les outils de production afin d'augmenter la production tout en conservant le caractère authentique de ses produits.

Steeve GERMANICUS a identifié des besoins en personnel et en formation. Le taux de rotation du personnel du service production demeure élevé. En effet, les salariés expérimentés sont sans cesse sollicités par des offres externes sur les îles caribéennes. Les départs et les recrutements envisagés entraînent une charge de travail supplémentaire.

Pour valoriser cet effort de modernisation et promouvoir ses spécificités locales, Steeve GERMANICUS a développé un site *web*. Il est bien décidé à utiliser ce média pour amorcer une politique de communication institutionnelle.

VOTRE MISSION

Vous êtes Dominique BEUZE, assistant(e) de gestion et êtes chargé(e) de traiter différents dossiers sous la responsabilité de Steeve GERMANICUS.

- **Dossier 1 : Optimisation des flux de trésorerie** (40 points)
- **Dossier 2 : Aide à la décision et gestion administrative du personnel** (50 points)
- **Dossier 3 : Organisation de la communication institutionnelle** (50 points)

Recommandations importantes

Chaque dossier peut être traité d'une manière indépendante. Cependant, le candidat ne doit pas négliger l'ordre dans lequel les dossiers sont présentés. Le respect de cet ordre permet de mieux s'imprégner du sujet. Le candidat devra en outre faire preuve de discernement afin de repérer dans les documents annexés l'essentiel de l'accessoire.

Enfin, il est rappelé qu'en aucun cas, la candidate ou le candidat doit faire figurer ou apparaître son nom dans la copie, mais celui de l'assistant(e) : Dominique BEUZE

Les différentes tâches qui sont confiées au candidat ou à la candidate apparaissent en caractères gras et en italique dans chaque dossier, dans la forme ici retenue pour ce paragraphe.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 6 sur 18

DOSSIER 1 : Optimisation des flux de trésorerie

Annexes 1 à 5

Pour répondre à l'augmentation de la demande, Steeve GERMANICUS a décidé d'acquérir une nouvelle machine FS2000 permettant l'automatisation de la fermeture des pots de yaourts. Elle est performante avec une cadence pouvant aller jusqu'à 2 000 pots à l'heure. Le coût d'acquisition HT est de 36 950 €. L'entreprise a obtenu un emprunt de 25 000 € pour financer cette acquisition.

Par ailleurs, Steeve GERMANICUS, décide de suivre de façon plus stricte et rigoureuse le niveau de sa trésorerie pour améliorer les relations avec son banquier. Le comptable Jacques SOURCEL a déjà fait le budget de TVA, le tableau prévisionnel des ventes et le budget des encaissements. Ces tableaux ont été vérifiés et sont exacts.

Vous êtes chargé(e) :

1.1 D'établir le budget prévisionnel de trésorerie en terminant le travail amorcé par Jacques SOURCEL.

1.2 De présenter au dirigeant vos conclusions sur l'impact de la hausse d'activité sur la trésorerie et sur les décisions à prendre pour la gestion de la trésorerie.

NB : Les calculs seront arrondis à l'euro le plus proche.

DOSSIER 2 : Aide à la décision et gestion administrative du personnel

Annexes 6 à 11

Le technicien de maintenance, Patrick JEAN-LOUIS, a présenté sa lettre de démission. Il a décidé de suivre son épouse mutée en Guadeloupe. Les documents nécessaires au départ de Patrick JEAN-LOUIS ont été préparés par Jacques SOURCEL et vous ont été transmis.

Steeve GERMANICUS a prévu de recevoir Patrick JEAN-LOUIS dans la semaine pour lui expliquer le montant du solde de tout compte, lui faire signer les documents obligatoires et les lui remettre en mains propres. Il vous demande de préparer les éléments nécessaires à présenter à Patrick JEAN-LOUIS.

Parallèlement, pour répondre à l'augmentation de la production, il est prévu d'amplifier les horaires de production. Pour assurer correctement la maintenance des équipements, l'entreprise envisage donc de recruter et de former en métropole deux techniciens : l'un à l'utilisation de la nouvelle machine et l'autre à l'hygiène pour les produits laitiers.

Pascal JACQUES-PHILIPPE a été recruté début mai pour le remplacement de Patrick JEAN-LOUIS. En ce qui concerne le second technicien, Steeve GERMANICUS hésite entre le recours à un travailleur temporaire, le recrutement en contrat à durée déterminée d'un an, renouvelable 1

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 7 sur 18

fois, ou un contrat à durée indéterminée. Il souhaite que vous lui fournissiez une réponse adaptée à la situation de l'entreprise.

Vous êtes chargé(e) de :

2.1 Préparer l'entretien avec Patrick JEAN-LOUIS pour expliquer les éléments chiffrés du solde de tout compte.

2.2 Préconiser le contrat le plus adapté à la situation de l'entreprise, dans une réponse argumentée.

DOSSIER 3 : Organisation de la communication institutionnelle

Annexe 12

La communication de l'entreprise est peu développée. Elle se réduit au packaging de ses pots et au marquage des camions de livraison. La nouvelle direction ne souhaite pas recourir aux campagnes publicitaires classiques (radio, télé, presse) dont elle trouve les coûts trop élevés pour des retombées faibles. Elle envisage de recourir à une action de communication institutionnelle.

L'entreprise familiale a été sollicitée par plusieurs établissements scolaires souhaitant visiter l'entreprise. L'idée a fait son chemin dans l'esprit du gérant. Toucher la jeune génération, communiquer sur l'image de produit authentique au goût local et promouvoir l'identité d'une entreprise moderne sont des axes de communication qui plaisent à Steeve GERMANICUS. Cette opération de communication lui semble compatible avec un budget de communication restreint.

Jusqu'alors son père et lui avaient toujours été fermement opposés à ces visites pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Mais aujourd'hui, Sandrine CARLOS assure que cette action de communication pourrait être mise en place dans le respect des conditions de sécurité. Les visiteurs seront munis d'éléments protecteurs jetables pour la tête et les chaussures.

Convaincu de l'intérêt de la démarche, Steeve GERMANICUS a commencé la conception de documents qui seront à la disposition des établissements scolaires dans la rubrique « Venez visiter notre entreprise » du site *web* de l'entreprise. Cette rubrique permet déjà d'obtenir des informations sur l'historique de l'entreprise depuis sa création, sur les produits et sur le processus de production. Elle doit être complétée par une présentation de la visite de l'entreprise et par le formulaire d'inscription en ligne des classes.

Vous êtes chargé(e) de :

3.1 Concevoir le document de présentation de la visite de l'entreprise

3.2 Réaliser le document pour l'inscription de la classe.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 8 sur 18

ANNEXE 1 : Entretien avec Steeve GERMANICUS

S. GERMANICUS (S.G.) : Depuis la création de notre entreprise nous tardons à mettre en place de véritables outils de gestion. En accord avec Jacques SOURCEL, le comptable de la société qui a commencé le travail, je souhaite que vous mettiez en place une gestion budgétaire prévisionnelle pour le prochain trimestre. Cela me permettra de suivre de façon plus stricte le niveau de la trésorerie. Notre comptable vous guidera et vous communiquera tous les éléments.

VOUS : *Alors, je suis à votre disposition.*

S. G. : Comme vous le savez, notre société fabrique et vend une grande variété de yaourts (nature et aromatisés). La croissance de ce marché a été soutenue depuis sa création. Aujourd'hui, grâce à sa nouvelle implantation, la société bénéficie d'une augmentation de l'attractivité commerciale. Notre analyse sur la prévision des ventes nous amène à penser que les ventes HT envisagées pour les trois mois à venir seront de :

Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019
600 000 yaourts	700 000 yaourts	750 000 yaourts

Les yaourts sont vendus à 0,39 € HT. Les clients règlent de la façon suivante : 25 % au comptant, le solde à 30 jours, fin de mois.

Par ailleurs, concernant l'activité industrielle, la fabrication d'un yaourt nécessite au maximum trois ingrédients : le lait, les cultures de bactéries vivantes et les parfums.

Il y a également besoin d'un emballage. Au total, ces matières premières sont évaluées à 0.20 € HT par pot.

Les fournisseurs sont réglés à 30 jours fin de mois.

Tout ce qui est produit est immédiatement vendu.

VOUS : *Très bien... mais qu'en est-il des autres charges ?*

S. G. : Le comptable Jacques SOURCEL vous a préparé la liste des différentes dépenses d'exploitation prévisionnelles :

- ✓ les charges de personnel : les salaires nets mensuels s'élèvent à 19 000 € et sont versés le 25 de chaque mois. Les charges sociales salariales et patronales s'élèvent à 19 %² des salaires nets mensuels et sont versées le 15 du mois suivant ;
- ✓ impôts et taxes : la TVA à décaisser de septembre est versée le mois d'après ;
- ✓ les dépenses hors taxes diverses liées à l'exploitation (téléphone, carburant, électricité, publicité, etc.) réglées au comptant, s'élèvent à 1 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Soyez rigoureux(se) ! N'hésitez pas à reporter le montant des soldes estimés des comptes que vous fournira Jacques SOURCEL. Par ailleurs, il vous faudra gérer le problème de la TVA ; la TVA mensuelle est à décaisser le mois suivant.

VOUS : *Quels taux de TVA faut-il retenir ?*

S.G. : Compte tenu de la spécificité des taux en Martinique, tous nos achats de matières premières et autres approvisionnements, ainsi que toutes nos ventes sont soumis au taux réduit de 2,10 %. Les autres charges sont soumises au taux normal de 8,5 %. Je vous rappelle que l'acquisition de la machine est exonérée de TVA.

VOUS : *Qu'en est-il des opérations d'investissement ?*

² Taux de 19 % compte tenu de la législation sociale en vigueur en Martinique

S. G. : Comme je vous l'ai dit, l'entreprise envisage d'acquérir le nouveau matériel de production, la machine FS2000. Cette machine d'une valeur de 36 950 € pourra être livrée en octobre. La réglementation en Martinique ne prévoit pas de TVA sur l'acquisition de ce type d'équipement. Les modalités de règlement sont les suivantes : règlement comptant à la livraison.

VOUS : *Comment financez-vous cette machine ?*

S.G. : Le Crédit Mutuel m'accorde un crédit de 25 000 €. Le premier remboursement aurait lieu en janvier 2020.

VOUS : *Finally, cela fait beaucoup d'éléments à gérer. Avez-vous des conseils à me donner ?*

S.G. : Oui, après avoir déterminé la trésorerie prévisionnelle pour le dernier trimestre, je souhaiterais que vous procédiez à l'analyse des montants.

VOUS : *C'est entendu. Merci de ces informations.*

ANNEXE 2 : Tableau d'amortissement de l'emprunt



Somme empruntée	25 000€
Annuité constante	5 458,86€

Durée	5 ans
Taux	3 %

Année	Capital du en début d'année	Annuités	Intérêts	Remboursement du capital	Capital du en fin d'année
2020	25 000,00	5 458,86	750,00	4 708,86	20 291,14
2021	20 291,14	5 458,86	608,73	4 850,13	15 441,01
2022	15 441,01	5 458,86	463,23	4 995,63	10 445,37
2023	10 445,37	5 458,86	313,36	5 145,50	5 299,87
2024	5 299,87	5 458,86	159,00	5 299,87	0,00

CREDIT MUTUEL Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée

RCS FORT DE FRANCE 438863797 – Orias N°07032774 CCM affiliée à la CF de CMAG ZI LES MANGLES 97232 LE LAMENTIN –

Source : Crédit Mutuel

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 10 sur 18

ANNEXE 3 : Devis machine FS2000

AGRO7 Sarl 83, rue Saint Roch 95260 Beaumont sur Oise Tél. +33 (0)9 83 89 44 28 Fax +33 (0)9 81 40 45 83		 Service Etude Packaging Technologie	
DEVIS N° D10190/97			
Client : Yaourt Cito 8 route de Balata 97200 FORT DE FRANCE		Lieu d'installation : Yaourt Cito 8 route de Balata 97200 FORT DE FRANCE	
		Date : 17/02/2019	
Affaire suivie par :			
M. THOUIN Portable : 06 66 25 15 25		M. GERMANICUS e-mail : sgerman@orange.fr Tél. : Fax : 0596 64 37 57 0596 64 43 24	
		Délai : 10 à 12 semaines Validité de l'offre : 90 jours	
Condition de règlement : Au comptant à la livraison			
QTE	DESCRIPTION		PRIX HT
1	Equipement FS 2000 (nouvelle version) Outillage complet pour pot de diamètre maxi 125 mm Station de défilage Doseur volumétrique 20 à 500 ml Station de dépose opercule aluminium Station de soudure par thermosoudure Station de marquage par stampage Tremie de 30 litres avec capteur et gestion de niveau Ecran de contrôle tactile avec mémorisation prog. modèle avec manuel utilisateur et petit outillage		36 950,00 €
Le : Signature et Cachet "Bon pour Accord"		PRIX TOTAL HT 36 950,00 €	
		Exonération de TVA	
Observations : Notre offre concerne exclusivement le matériel détaillé ci-dessus et toute option fera l'objet d'une offre complémentaire.			

Prix Total HT
36 950,00 €

ANNEXE 4 : Estimation du solde des comptes au 30 septembre 2019

Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	140 886 €
Dettes sociales ⁽²⁾	5 340 €
TVA à décaisser ⁽³⁾	9 353 €
Disponibilités	176 018 €
Créances clients	122 086 €

Remarques :

- ⁽¹⁾ Les dettes fournisseurs sont payées en octobre.
- ⁽²⁾ Les dettes sociales sont payées en octobre
- ⁽³⁾ La TVA à décaisser sera versée en octobre.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 11 sur 18

ANNEXE 5 : Travail préparatoire d'élaboration des budgets effectué par le comptable

Budget de TVA (en euros)	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019
TVA collectée sur le mois	4 914	5 733	6 143
TVA déductible sur immobilisations	0		
TOTAL TVA déductible sur Achats de Biens et Services (ABS) du mois	2 719	3 172	3 399
TVA déductible sur ABS (achats mensuels)	2 520	2 940	3 150
TVA déductible sur ABS (dépenses diverses)	199	232	249
Crédit de TVA			
TVA à décaisser	2 195	2 561	2 744

Tableau prévisionnel des ventes (en euros)

Budget des ventes	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019
Quantités prévisionnelles de vente de yaourts	600 000	700 000	750 000
Chiffre d'affaires prévisionnel H.T.	234 000	273 000	292 500
TVA	4 914	5 733	6 143
Chiffre d'affaires TTC	238 914	278 733	298 643

Budget des encaissements	Octobre 2019	Novembre 2019	Décembre 2019	à reporter
ventes encaissées comptant	59 729	69 683	74 660	
ventes encaissées à 30 jours		179 186	209 050	223 982
Créances clients du bilan	122 086			
Emprunt	25 000			
Total des encaissements	206 815	248 869	283 710	223 982

Source interne

ANNEXE 6 : Fiche du salarié Patrick JEAN-LOUIS extraite du fichier du personnel

Nom : JEAN-LOUIS	Prénom : Patrick
Date de naissance : 28/09/1965	Lieu de naissance : Fort-de-France
N° SS : 1 65 09 97 208 354 75	
Qualité : Technicien maintenance	
Date début : 01/01/2012	
Adresse : 75 rue des Sabliers – Petit Manoir – 97200 Fort-de-France	
Tél : 05 96 75 52 85	Portable : 06 96 31 81 82
Adresse électronique : patrick.jl972@gmail.com	

ANNEXE 7 : Éléments complémentaires pour le départ de Patrick JEAN-LOUIS

Patrick JEAN-LOUIS effectue son préavis au mois de mai. Il quittera donc l'entreprise le 31 mai 2019.

Éléments sur la rémunération

Le montant global de la rémunération brute perçue du 1^{er} juin 2018 au 31 décembre 2018 s'élève à 13 300 euros.

Le salaire de base mensuel brut au 1^{er} janvier 2019 est de 2 000 euros.

Le taux global des charges salariales en Martinique est de 10 %.

La durée du travail mensuelle est de 151,67 h.

Éléments sur les congés payés

Les congés payés se calculent en jours ouvrés.

Le salarié n'a jamais été absent depuis janvier 2019.

Le salarié a soldé ses droits à congés payés de la période précédente et a acquis 25 jours ouvrés jusqu'au 31 mai 2019 (2,08 jours de congé par mois travaillé).

Éléments sur les méthodes de calcul de l'indemnité compensatrice des congés payés

L'indemnité de congés payés retenue correspond au montant le plus favorable au salarié entre la méthode du 1/10^{ème} et celle du salaire qu'il aurait perçu s'il avait travaillé pendant cette période.

Le mois d'avril comprend 22 jours ouvrés.

Éléments sur le contrat de travail

Le contrat de travail prévoit le versement mensuel d'une prime d'ancienneté calculée sur le salaire de base brut selon les modalités suivantes :

- 3 % après trois ans d'ancienneté ;
- 6 % après six ans d'ancienneté ;
- 9 % après neuf ans d'ancienneté.

La prime d'ancienneté est soumise à cotisations salariales.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 13 sur 18

ANNEXE 8 : Solde de tout compte de Patrick JEAN-LOUIS



8 route de Balata 97200 FORT-DE-FRANCE

Tél. : 0596 64 37 57 – Mél : contact@smyCITO.fr

SIRET : 429 809 833 000 16

REÇU POUR SOLDE DE TOUT COMPTE

Je soussigné **Patrick JEAN-LOUIS**
Demeurant **75 rue des Sabliers, Petit Manoir, 97200 FORT-DE-FRANCE**

Reconnais avoir reçu de la **SMYC** :

Pour solde de tout compte, la somme de : **4 076,20 euros (quatre mille soixante-seize euros et 20 cents)** se décomposant comme suit :

- Salaire du mois de mai : 1 800 euros,
- Prime d'ancienneté : 108 euros,
- Indemnité compensatrice de congés payés : 2 168,20 euros ;

en paiement des salaires, accessoires de salaires et de toutes indemnités, quels qu'en soient la nature et le montant, qui m'étaient dus au titre de l'exécution et de la cessation de mon contrat de travail.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'a été remis.

Fort-de-France, le **31/05/2019**

Écrire dans le cadre ci-contre la mention :

"Pour solde de tout compte"

Suivie de votre signature.

Source : transmis par le cabinet « Gesco »

ANNEXE 9 : Entretien avec Steve GERMANICUS au sujet des recrutements

S. GERMANICUS (S.G.) : Nous devons faire face à nouveau à une démission d'un salarié. De plus, l'acquisition de la nouvelle machine nous conduit à procéder à un recrutement supplémentaire.

VOUS : C'est le quatrième départ depuis le début de l'année...

S. G. : Oui, vous le savez, c'est un problème courant sur l'île. Pendant la période touristique, les salariés sont attirés par des rémunérations plus attractives dans d'autres secteurs.

VOUS : Nous passons beaucoup trop de temps à recruter et intégrer les salariés.

S. G. : Oui et la production est désorganisée. Il va falloir trouver des solutions rapidement.

Les deux nouveaux salariés devront être formés en métropole. Cela va coûter cher, et s'ils nous quittent dans six mois, il faudra tout recommencer. Je me demande comment nous pourrions faire. Le type de contrat est peut-être un élément à prendre en compte.

VOUS : Je vais étudier cette première piste.

S. G. : Parfait, proposez-moi le contrat le plus adapté à notre situation.

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 14 sur 18

ANNEXE 10 : Comparatif CDI / CDD

Embaucher en CDI ou CDD ? Comment choisir ?

L'entrepreneur qui souhaite embaucher, surtout quand il s'agit des premiers recrutements, est confronté au problème suivant : faut-il embaucher en CDI ou en CDD ? [...]

Les caractéristiques du CDI [...]

Le CDI est un engagement à long terme avec le salarié, il s'agit donc d'un avantage pour l'employeur qui envisage une collaboration pérenne.

De plus, proposer un CDI est un argument qui a son importance pour les candidats potentiels. Lorsque ces derniers ont plusieurs opportunités, ils donneront leur priorité aux postes en CDI.

L'employeur qui propose un CDI obtient souvent la reconnaissance du salarié, ce dernier bénéficie ainsi d'une sécurité importante à titre personnel, peut avoir accès au crédit...

L'employeur peut prévoir un préavis relativement long dans le cadre d'un CDI (de 2 à 4 mois en fonction du statut du salarié) et peut le renouveler une fois (sans que le préavis ne puisse excéder au total une durée de 4 à 8 mois en fonction du statut du salarié).

Pour mettre fin à un CDI (lorsque le salarié ne l'envisage pas), l'employeur n'a pas d'autres choix que de procéder à un licenciement, une procédure est à respecter et ce cas de rupture du contrat de travail peut engendrer un coût important pour l'entreprise.

Pour proposer un CDI, l'entreprise doit avoir de bonnes perspectives à moyen et long terme. Proposer un CDI pour un accroissement temporaire d'activité de quelques mois seulement est un risque financier.

On retrouve généralement les deux situations suivantes :

- Si les perspectives de votre entreprise sont bonnes, que vous avez besoin de quelqu'un sur du long terme et que vous avez vraiment trouvé une personne intéressante, le choix du CDI sera sans doute plus approprié.
- Si votre entreprise connaît une période de hausse d'activité mais que vous ne disposez d'aucune visibilité à moyen ou long terme ou si vous devez remplacer un salarié temporairement, le CDD est plus adapté. Rien ne vous empêche par la suite de proposer un CDI à votre salarié en CDD.

Les caractéristiques du CDD [...]

Le CDD prend fin à la date convenue, contrairement au CDI. Le contrat se termine sans que l'employeur n'ait une justification à donner ou une procédure à respecter. Le salarié peut difficilement mettre fin au CDD, [...] l'accord de l'employeur étant nécessaire pour rompre le contrat de travail. [...] Toutefois si un autre employeur lui propose un CDI, il peut alors rompre le CDD à tout moment.

Pour proposer un CDD à un futur salarié, il faut être en mesure de pouvoir justifier son utilisation car ce contrat n'est utilisable que dans certains cas précis (augmentation temporaire de l'activité, remplacement d'un salarié...).

L'employeur qui embauche un salarié en CDD ne permet pas à cette personne d'être dans des conditions de travail optimales : ce dernier n'a aucune certitude d'être dans l'entreprise à long terme et c'est une situation moins confortable à titre personnel qu'un CDI.

Enfin, le coût est plus important pour l'employeur. Ce dernier doit notamment verser à la fin du CDD :

- une indemnité compensatrice de congés payés égale à 10 % de la rémunération brute versée en application du CDD,
- et une indemnité de précarité allant de 6 à 10 % de la rémunération brute versée en application du CDD.

Source : <https://www.lecoindesentrepreneurs.fr/embaucher-en-cdi-ou-cdd/>

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 15 sur 18

ANNEXE 11 : Intérim ou CDD : quelle formule choisir ?

Vous souhaitez embaucher temporairement un salarié et ne savez pas à quel type de contrat recourir ? Que ce soit par contrat à durée déterminée ou par contrat d'intérim, dans tous les cas, il s'agit de contrats précaires. Néanmoins, s'il est vrai que le CDD ou l'intérim présentent des similitudes, de nombreuses caractéristiques les différencient. Découvrez quelques points spécifiques pour vous aider à faire le bon choix avant de proposer à votre futur salarié, la signature d'un contrat.

CDD ou contrat d'intérim : l'employeur n'est pas le même

Si vous décidez d'embaucher un salarié en contrat à durée déterminée (CDD), vous devez savoir que cette relation de travail est basée sur un seul contrat conclu entre deux parties pour une durée provisoire.

En effet, une personne, le salarié, s'engage à travailler pour le compte et sous la direction d'une autre personne, l'employeur, moyennant rémunération (1).

S'agissant du contrat intérimaire, il est caractérisé par une relation triangulaire (2) :

- un contrat de mise à disposition est conclu entre l'entreprise de travail temporaire (ETT) et l'entreprise utilisatrice (3) ;
- un contrat de mission est conclu entre l'entreprise de travail temporaire et le salarié (4).

Concrètement, si vous choisissez d'avoir recours au travail temporaire, sachez que vous n'êtes pas l'employeur du salarié intérimaire. Son employeur est bien l'entreprise de travail temporaire (ETT) et non pas l'entreprise utilisatrice, entreprise au sein de laquelle il exerce sa mission. [...]

La durée légale de la période d'essai est plus ou moins longue

Quel que soit le contrat que vous décidez de conclure, la loi prévoit l'application d'une période d'essai vous permettant d'estimer si le salarié recruté correspond aux besoins de votre entreprise et dispose des compétences requises pour le poste.

En présence d'un CDD, la durée de la période d'essai ne peut excéder :

- 1 jour par semaine dans la limite de 2 semaines lorsque la durée initiale du contrat est inférieure ou égale à 6 mois ;
- 1 mois lorsque le contrat est initialement conclu pour plus de 6 mois (5). [...]

Le contrat de mission peut prévoir quant à lui, une période d'essai de (6) :

- 2 jours lorsque la durée du contrat est inférieure ou égale à 1 mois ;
- 3 jours lorsque la durée du contrat est comprise entre 1 et 2 mois ;
- 5 jours lorsque la durée du contrat est supérieure à 2 mois. [...]

Le terme du contrat peut être modulé pour le contrat d'intérim

Outre les cas de rupture anticipée prévus par la loi, le CDD prend fin lorsqu'il arrive à son terme uniquement (7).

Par exception, il se peut que l'échéance du contrat à durée déterminée soit reportée lorsqu'il a été conclu pour remplacer un salarié temporairement absent. Ainsi, le report du terme du contrat est possible jusqu'au surlendemain du jour où le salarié absent reprend son travail (8).

Le terme du CDD n'est donc pas modulable contrairement à celui prévu dans le contrat de travail temporaire.

En revanche, sachez que lorsque vous avez recours à un travailleur temporaire, vous pouvez adapter la date de fin de mission en fonction de vos besoins. Celle-ci est en effet modulable de quelques jours pour tous les contrats de missions quel que soit le motif de recours pour lequel vous y avez recours. [...]

(1) Article [L1242-12](#) du Code du travail

(2) Article [L1251-1](#) du Code du travail

(3) Article [L1251-42](#) du Code du travail

(4) Article [L1251-16](#) du Code du travail

(5) Article [L1242-10](#) du Code du travail

(6) Article [L1251-14](#) du Code du travail

(7) Article [L1243-5](#) du Code du travail

(8) Article [L1243-7](#) du Code du travail

Source : [Jury Travail entreprises.com](http://www.juritravail.com)
<https://www.juritravail.com/Actualite/interim/Id/7188>

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR ASSISTANT DE GESTION DE PME PMI		SESSION 2019
Organisation et Gestion de la PME	19APE5ORG-P	Page 16 sur 18

ANNEXE 12 : Échanges de courriels entre Steeve GERMANICUS, Sandrine CARLOS et Dominique BEUZE

Projet Visite de classe

De : s.carlos@symCITO.fr

A : s.germanicus@symCITO.fr ; d.beuze@smyCITO.fr

Projet Visite de classe

Bonjour à tous deux,

Comme convenu, j'ai travaillé sur la procédure de la visite de l'usine par les établissements scolaires. Une heure paraît suffisante.

Je pense qu'il faut proposer deux jours d'ouverture : le mardi et le jeudi.

Il ne faut pas plus de 3 créneaux de visites par jour. Nous pouvons définir 3 horaires de début : 9h, 10h30 (matin) et 14h30 (après-midi).

La visite commencerait par un accueil de la classe devant l'usine puis se poursuivrait en salle de réunion. Les éléments protecteurs jetables seraient alors distribués et revêtus : un couvre tête, et des surchaussures.

Notez bien que la visite doit se faire avec un effectif maximum de 18 personnes dont 2 accompagnateurs. Nous ne pouvons pas déroger à cet impératif. La classe peut éventuellement être scindée en deux groupes.

La visite se poursuivra ensuite avec le responsable de production ou moi-même, s'il est occupé.

On pourrait terminer par une dégustation des produits.

Qu'en pensez-vous ?

Sandrine

Projet Visite de classe

De : s.Germanicus@symCITO.fr

A : s.carlos@symCITO.fr ; d.beuze@smyCITO.fr

Projet Visite de classe

Bon travail !

J'ai quelques remarques cependant :

- Prévoyez de faire un rappel des règles de sécurité avant de distribuer les éléments protecteurs,
- Dans la salle de réunion, je ferai une présentation de l'entreprise, de ses activités adaptées au niveau scolaire du groupe (école, collège, lycée), et de nos valeurs.

Dominique, si je suis absent, vous vous chargerez de cette partie.

- L'entreprise ne pourra pas supporter la charge financière si elle doit fournir à tous les visiteurs, les vêtements de protection. Pour régler ce problème financier, il faudra demander une contribution aux frais de 20 euros pour un groupe de 18 participants (élèves et accompagnateurs).

Dominique, vous savez que j'ai commencé à constituer le dossier numérique qui sera mis à disposition des établissements sur notre site *web*. Il faut que vous vous chargiez de la conception de deux documents :

- le premier expliquera le déroulement de la visite et mettra en avant son intérêt pédagogique ;
- le second permettra de formaliser l'inscription de la classe et d'obtenir le règlement avant la visite.

Dans le document d'inscription, pensez bien à collecter toutes les informations sur l'établissement, le groupe concerné, les modalités de règlement, sans oublier les dates et signatures des parties concernées.

Après validation de la demande de visite, un courriel sera envoyé à l'établissement pour confirmer les dates et demander le règlement sous huitaine.

Voyez-vous autre chose à ajouter ?

Steeve

Projet Visite de classe

De : d.beuze@symCITO.fr

A : s.germanicus@symCITO.fr

Cc : s.carlos@smyCITO.fr

Projet Visite de classe

Bonjour,

Bien reçu !

J'ai juste une interrogation. Vous m'aviez parlé de faire des photographies souvenir lors des visites. Nous pourrions garder un exemplaire de la photo et l'afficher dans la salle de dégustation mais pour cela il nous faut être certains que les parents des jeunes ont bien donné leur accord pour cet usage. J'ai préparé à titre d'exemple, une autorisation type que les établissements scolaires pourraient proposer à leurs élèves. Ils devront attester avoir réalisé cette démarche auprès des parents.

Nous pourrions ainsi disposer de la photographie et l'afficher dans nos locaux tout en respectant la législation sur le droit à l'image.

J'ai aussi pensé à un Jeu-Quizz sur la visite et les différents parfums de yaourts. On pourrait récompenser les 3 premiers par un objet portant le nom de l'entreprise.

Qu'en pensez-vous ?

Dominique

Projet Visite de classe

De : s.Germanicus@symCITO.fr

A : d.beuze@symCITO.fr ; s.carlos@smyCITO.fr

Projet Visite de classe

Décidément, vous avez de bonnes idées ! Je vous fais confiance pour ajouter ces modalités.

Bonne journée !

Steeve